En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 7 / Nº 4 / 18 mai 2021

Certificats d'excellence en hygiène des mains

Remis aux équipes ayant atteint ou dépassé le plus haut taux de conformité en 2019 et en 2020

Chaque année, lors de la Journée mondiale de l'hygiène des mains (5 mai), nous soulignons l'implication des employés et des médecins dans l'application des meilleures pratiques en hygiène des mains. Depuis 2017, un certificat d'excellence en hygiène des mains est remis à l'unité de soins ayant atteint ou dépassé le taux de conformité. En 2019 et en 2020, le taux visé était de 80 % et plus.

Mme Isabelle Malo, PDG, et Mme Isabelle Ouellet, directrice adjointe des soins infirmiers, ont souligné l'implication du personnel, des gestionnaires, des médecins et des conseillères en prévention et contrôle des infections, qui travaillent avec les équipes dans l'atteinte des objectifs.

Les personnes présentes ont pu recevoir des remerciements sincères et la reconnaissance de la haute direction pour leur implication et leur dévouement qui leur ont permis de relever les nombreux défis de la dernière année, tout en conservant la priorité pour la qualité et la sécurité des soins.

Les récipiendaires 2019 et 2020

En mai dernier, en raison de la pandémie, nous n'avons pu remettre les certificats aux équipes récipiendaires. Cette année, nous avons opté pour une rencontre virtuelle qui a permis à Mme Isabelle Malo, présidente-directrice générale, et à Mme Isabelle Ouellet, directrice adjointe des soins infirmiers, de rencontrer les équipes par visioconférence et de poursuivre cette initiative importante visant à souligner les pratiques exemplaires.

Voici les unités qui ont atteint ou dépassé le taux de 80 %.

2019

- Unité multiclientèle — La Pocatière (83 %)
- Unité court séjour-pédiatrie – Rivière-du-Loup (82 %)

2020

- Unité multiclientèle — La Pocatière (88 %)
- Unité court séjour-pédiatrie — RDL (88 %)
- Unité multiclientèle — Notre-Dame-du-Lac (87 %)
- Unité de soins intensifs — RDL (83 %)
- Unité de soins intensifs et coronariens (USIC) — Rimouski (80 %)

Gestion de la désuétude technologique

Un incontournable à court terme

Un moratoire sur les projets en ressources informationnelles

En décembre dernier, un important plan de gestion de la désuétude technologique a été adopté par notre organisation pour résorber notre retard technologique et éviter de compromettre nos soins et services.

Ce plan comprend différentes actions qui seront déployées sur plusieurs années, mais qui débute dès maintenant avec la mise en place d'un moratoire sur les projets en ressources informationnelles.

Action 1 : moratoire des projets

- Suspendre tous les projets et initiatives informatiques et technologiques qui ne sont pas priorisés dans le portefeuille de projets;
- Finaliser les projets actuellement en cours (85 % et plus d'avancement);
- Déployer une trajectoire d'exception pour l'évaluation, l'autorisation et la priorisation de tous les nouveaux projets impliquant les ressources informationnelles;
- Réaliser les projets priorisés par le CISSS en fonction de la capacité organisationnelle.

Tous les directeurs et gestionnaires ont reçu une communication à ce sujet et la DRI prendra aussi contact avec les détenteurs afin de les informer du statut de leur projet.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le volet *Transformation numérique — gestion de la désuétude technologique*, dans la section intranet de la Direction des ressources informationnelles.

Pavillon d'enseignement universitaire de la médecine

Une étape essentielle franchie

C'est le 13 mai dernier que le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Christian Dubé, a donné son feu vert au lancement d'un appel d'offres aux entrepreneurs afin de construire le pavillon d'enseignement. Ce bâtiment sera situé dans le prolongement de l'aile D de l'Hôpital régional de Rimouski.

Pour connaître d'autres détails liés à la construction du pavillon d'enseignement universitaire de la médecine et aux travaux de rénovation prévus majoritairement sur l'enveloppe extérieure de l'aile D de l'Hôpital régional de Rimouski, consultez la nouvelle régionale du 13 mai dernier dans l'intranet.

Pour découvrir les nouveautés concernant le projet de développement de la mission d'enseignement médical universitaire, consultez la nouvelle édition de l'Info projet dont le lien se trouve dans la nouvelle régionale du 14 mai dernier dans l'intranet.

Québec

COVID-19 – Dernières nouvelles

Palier 4 Alerte maximale et mesures d'urgence

Pour plus d'informations : cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid

Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web
cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19

Section COVID-19 de l'intranet
mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca, Menu principal > COVID-19

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours / 7, 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Info-Vaccination COVID-19 du 11 et du 18 mai 2021

Deux nouveaux numéros de l'Info-Vaccination COVID-19 sont disponibles pour consultation. Pour ce faire, visitez la zone professionnelle COVID-19 du site Web, section Vaccination.

Autosurveillance des symptômes de la COVID-19 – Symptômes postvaccination

Depuis plusieurs mois déjà, la vaccination est en cours et nous observons des gens qui se présentent au travail en présence de symptômes qu'ils associent aux effets secondaires du vaccin. Si vous présentez des symptômes en post-vaccination compatibles avec la COVID-19, vous devez contacter la ligne téléphonique RH-COVID : 1 833 799-0050, option 1.

La cible de vacciner au moins 75 % de la population du Bas-Saint-Laurent d'ici le 24 juin est maintenue

La cadence de la campagne de vaccination contre la COVID-19 ne ralentit pas dans la région, ce qui permet au CISSS du Bas-Saint-Laurent de confirmer que l'objectif de vacciner au moins 75 % des personnes de plus de 16 ans pour le 24 juin sera atteint.

Mise en œuvre de l'arrêté ministériel 2021-024 : Vaccination/dépistage des employés

Le 9 avril dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux a diffusé un arrêté ministériel visant les personnes qui œuvrent dans certains secteurs du réseau de la santé. Cet arrêté stipule que ces personnes devront fournir la preuve qu'elles ont été vaccinées contre la COVID19, à défaut de quoi, elles devront subir 3 tests de dépistages de la COVID-19 par semaine. Pour plus d'informations, consultez la nouvelle régionale du 17 mai dernier dans l'intranet.

Pratico-pratique des appros du 17 mai 2021

Par ce feuillet, le Service des approvisionnements transmet des informations importantes concernant les produits, les équipements et les fournitures. Pour consulter les éditions nouvellement ajoutées, visitez l'intranet dans la section COVID-19 > Approvisionnements.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Québec

Mise à niveau majeure de Windows 10

Au cours des prochaines semaines, la DRI procèdera à une mise à niveau majeure des postes sous Windows 10, ce qui permettra de maintenir le support Microsoft pour ces ordinateurs et ainsi conserver les niveaux de sécurité requis. Cette intervention consiste en une mise à niveau du système d'exploitation.

Lorsque la mise à jour sera prête à être installée sur votre poste, vous verrez apparaître la fenêtre de notification suivante.

À partir de ce moment, vous disposerez d'un délai de 30 jours pour procéder à l'installation de la mise à jour. Après ce délai, l'installation sera forcée et vous ne pourrez plus reporter la procédure.

Vous pourrez planifier l'installation de la mise à jour afin qu'elle impacte le moins possible votre travail. Par exemple, vous pourrez choisir de la réaliser le soir lorsque votre ordinateur n'est pas utilisé. Il est recommandé de planifier votre mise à jour rapidement, dès l'apparition de la notification.

Veuillez noter que la mise à niveau du système d'exploitation prendra entre 1 h 30 et 2 h à s'exécuter.

Pour les utilisateurs, cette mise à niveau n'entrainera pas de changements perceptibles.

Si des problèmes sont occasionnés par cette mise à niveau, vous pouvez contacter le soutien aux utilisateurs au 1 844 400-2433.

Situation problématique lors de l'envoi de lingerie à la buanderie

Le service d'hôtellerie du CISSS du Bas-Saint-Laurent vous demande de porter une attention particulière lorsque vous envoyez de la lingerie à la buanderie. À travers le linge, il arrive souvent que nous retrouvions des seringues, des couches, des selles, de la vitre, etc.

Cette situation est très dangereuse et désagréable pour nos buandiers. C'est une situation qui endommage la lingerie et les machines utilisées.

De plus, lorsque le personnel découvre des objets en vidant les machines, les brassées doivent être refaites, ce qui cause un ralentissement des opérations.

Dans un souci de sécurité et de respect pour nos buandiers, nous vous prions de disposer des déchets à l'endroit approprié.

Climatisation dans les bureaux et espaces de travail

Nous désirons rappeler que notre organisation n'installe pas de climatisation dans des bureaux et espaces de travail, sauf dans des situations où il est déterminé que le local présente des conditions exceptionnelles ou que les activités qui s'y déroulent exigent certaines conditions environnementales précises et qu'aucune autre intervention n'est possible.

Ainsi, l'utilisation d'un ventilateur, l'ouverture de fenêtres, une relocalisation temporaire, le télétravail ou un réaménagement d'horaire pour les journées ou les semaines estivales plus chaudes sont des options qui doivent être privilégiées et il doit être démontré que celles-ci sont inefficaces et impossibles avant l'amorce de toute autre démarche.

Pour plus d'information, consultez la nouvelle régionale du 17 mai dernier dans l'intranet.